

Délibération N° 2017-09

Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 janvier 2017,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L712-3 et R719-89,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

Prend la délibération suivante :

**OBJET : Proposition d'admissions en non-valeurs**

Le Conseil d'administration propose à la Présidente d'arrêter les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2016, figurant dans le tableau ci-dessous.



Nature	Nb	Total	Mini	Maxi	Moyenne
Inscriptions étudiants	74	5 409,10 €	5,10 €	1 100,00 €	73,10 €
RAFP	81	1 910,89 €	0,28 €	49,73 €	23,59 €
Divers	8	8 551,23 €	38,76 €	4 115,00 €	1 068,90 €
Total	163	15 871,22 €	0,28 €	4 115,00 €	97,37 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 16  
Présents et représentés : 26

Fait à Lyon, le 30 janvier 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.